Règlement 2027 L'HIVERNALE

1 - Inscriptions / participation :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs.

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :*

- ***d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA,** ou d'un« Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;*
- ***ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;*
- **ou d'un PPS***, à faire sur www.pps.athle.fr et ce qui **permet d'avoir une attestation valable 3 mois**
 - ✓ Il est obligatoire pour les non-licenciés et pour toutes les courses depuis le 1er septembre 2024
 - ✓ Le certificat médical n'est plus accepté

Nota : le Parcours de Prévention Santé, est un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

2 - Epreuve :

2 distances vous sont proposées :
Le 12 km (parcours également ouvert à la marche nordique ou sportive) ou le 24 km

Attention les deux parcours sont en auto suffisance : pas de ravitaillement (recommandation forte de recourir à une réserve d'eau, barres énergétiques, un téléphone portable, une couverture de survie)

Les parcours empruntent chemins et sentiers autour de la base de loisirs des Etangs de Hollande (zone située sur la forêt domaniale de Rambouillet autour des étangs de Hollande)
La progression s'effectue en suivant des rubalises.

Nota : en fonction des contraintes des autorités administratives, il est possible que les distances annoncées soient revues légèrement à la baisse ou à la hausse (une information sur le site sera publiée le cas échéant)

3 - Départ / Arrivée / Dossards

Le 31 janvier 2027 sur la plage des Etangs de Hollande
24 km briefing à 9h20 et départ à 9h30
12km briefing à 10h10 et départ à 10h15
Arrivée des 2 parcours : sur la plage des Etangs de Hollande

Retrait des dossards le 31/01/27 à partir de 8h sur le site.

4 – Challenge Natura trail 2026-2027 :

L'hivernale participe au Challenge Natura Trail 2026-2027
Voir règlement sur le site www.aesn78.fr
3éme manche / le 12km sur le challenge court / le 24km sur le challenge long

5 - Droits d'engagements
Les inscriptions se font :

- Via le site internet de l'organisation www.aesn78.fr
- Via courrier en récupérant le bulletin sur le site

L'ensemble des pièces doivent être collectées en amont de la course

Droits d'engagement :

	12km	24km
Jusqu'au 30/11/26	16€	20€
Jusqu'au 31/12/26	18€	22€
Jusqu'au jour de la course	20€	24€

Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site www.aesn78.fr

Si inscription par courrier : **Chèque à l'ordre de l'AESN78 à envoyer à :**
AESN78 4 bis route des Haizettes 78490 GROSROUVRE.

CAS SPECIFIQUE DE L'ANNULATION
Annulation à la demande du coureur :
En cas de maladie ou accident uniquement, toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier. Un justificatif médical est obligatoire attestant de la contre-indication à participer à la course.
Aucune demande ne sera acceptée dans les 15j précédant la date de la course.
Conditions d'indemnité : le remboursement interviendra dans les 10 jours qui suivent la manifestation.

Annulation de la course : En cas d'annulation de la course par les autorités compétentes (préfecture, mairie, gendarmerie, ONF, …) ou tout état d'urgence ou état sanitaire ou raison climatique, ou autre cas ne dépendant pas de la volonté des organisateurs, l'organisateur s'efforcera dans pareil cas à trouver une date de report d'épreuve. Si cela s'avère impossible seul 50% de l'engagement sera remboursé si la raison de l'annulation est connue moins de 10 jours avant la course

7 - Matériel recommandé / obligatoire / Ravitaillements :

Matériel conseillé : réserve d'eau, 1 barre énergétique, un téléphone portable, une couverture de survie

Ravitaillement : uniquement à l'arrivée. Le ravitaillement sera organisé à l'extérieur sur la plage dans le strict respect des règles sanitaires en cours (interdiction de se baigner même que les pieds dans l'étangs)

8 - Environnement : Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée

9 - Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale, l'organisateur *(AESN78)* se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voix ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

L'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation de baladeur par des coureurs durant la course. La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et agents assurant la sécurité des routes sont primordiales.

Un dispositif médical est assuré avec présence d'un médecin sur le terrain et d'une équipe de sécurité civile, dispositif complété de présence de serre fil, de vététistes qui assurent une sécurité active sur le terrain

10 - Droits à l'image / coordonnées mail :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et coordonnées mail.

11 – Résultats / Récompenses :

Pas d'affichage des résultats / Consultation en ligne
Aux 3 premiers du classement général et à chaque premier des catégories suivantes :

- Jeune (cadet/junior /espoir)
- Sénior
- Master 0 et 1
- Master 2 et 3
- Master 4 et 5
- Master 6 et 7
- Master 8 et +
- Marche sportive/nordique

12 – Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.
En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée.